



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU 07 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le JEUDI 07 MARS 2024, à 18 h, le Conseil Municipal de Courtempierre, dûment convoqué par Monsieur BAUNARD Georges, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Courtempierre, sous la Présidence de Monsieur BAUNARD Georges, Maire.

Date de la convocation : 27 Février 2024

Etaient présents : MM. BAUNARD Georges, THÉMÉ Christian, COMBY Didier, SNOECK Damien, MMES. BLANCHÉ Karine, GUILLIN-VOLLETTE Malika, VERMERSCH Sylvie, BATS Pascaline, SANCHEZ DE JESUS Raquel.

Absent non-excuse : Néant

Madame BATS Pascaline, se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Monsieur BAUNARD Georges, Maire, souhaite la bienvenue aux conseillers et les remercie de leur présence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, soit à 18 heures et 00 minutes, et expose ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

APPROBATION ET ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX :

Les Procès-verbaux des Conseil Municipaux du 23/01/2024 et du 28/02/2024 sont approuvés et adoptés à l'unanimité des conseiller-e-s présent-e-s à la séance.

- **Délibération Travaux Portail :**

1 devis a été effectué le 02 janvier 2024 pour remplacer le portail et le portillon de la Mairie. Le devis s'élève à 6871,68 euros TTC pour le matériel, la quincaillerie et la pose. Ce devis va être transmis pour une demande de subvention.

La proposition est approuvée à l'unanimité des conseiller-e-s présent-e-s à la séance.

- **Délibération Travaux à La Fosse :**

L'entreprise Merlin TP a fourni un devis à hauteur de 2460 euros HT. Pour engager le paiement, le CM doit valider la dépense.



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE ORDINAIRE

DU 07 MARS 2024

La proposition est approuvée à l'unanimité des conseiller-e-s présent-e-s à la séance.

- Délibération Projet photovoltaïque sur Treilles :

Projet de panneaux au sol sur une parcelle de 10 hectares qui se situe au Mont aux Liens (2-300m de l'autoroute). Il s'agit d'une ancienne carrière qui a servi pour la construction de l'autoroute, elle se situe à plus ou moins 2 km de La Borde. La délibération doit être prise avant le 02 avril 2024 sinon l'avis du CM sera réputé favorable.

Le CM de Courtempierre s'est engagé depuis le début de sa mandature à suivre les avis des CM concernés. Or, le CM de Treilles ne s'est pas encore prononcé sur ce projet.

En l'état et à la majorité des conseiller-e-s présent-e-s à la séance, la décision est reportée à réception de l'avis du CM de Treilles.

- Délibération dépenses inscrites au 623 en M57 :

Les dépenses au titre des « fêtes et cérémonies » doivent être détaillées et précisées pour pouvoir être accordées par le Service de Gestion Comptable de la Trésorerie. Il est proposé d'inscrire les dépenses suivantes : fêtes nationales patriotiques, actions culturelles, vœux du maire, fêtes de Noël, repas de anciens.

La proposition est approuvée à l'unanimité des conseiller-e-s présent-e-s à la séance.

❖ INFORMATIONS GENERALES ET QUESTIONS DIVERSES :

- Taxe foncière :

En prévision du budget, le Maire demande si le CM souhaite voir évoluer le taux d'imposition de la taxe foncière.

A l'unanimité des conseiller-e-s présent-e-s à la séance, le taux de la taxe foncière ne sera pas revalorisé en 2024.

- Affiliation au centre de gestion du Loiret :

Le Centre de Gestion est un établissement public local à caractère administratif dont la mission principale est la gestion des personnels des collectivités dans le cadre général fixé par le Code général de la fonction publique et ses décrets d'application. L'affiliation est obligatoire pour les communes et leurs établissements publics dont



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU 07 MARS 2024

l'effectif est inférieur à 350. La cotisation au CDG 45 est assise sur la masse salariale (0.65%). La commune de Courtempierre est affiliée à titre obligatoire pour le socle commun et le CT/CHSCT du CDG.



CONNAÎTRE LE CDG 45

INTÉGRER LE SERVICE PUBLIC

CÉRER LES RESSOURCES HUMAINES

GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

COMMUNE DE COURTEMPIERRE



Caractéristiques

Siret : 21450114000013

Le Bourg 45490
Courtempierre

02 38 87 41 64

commune.courtempierre@orange.fr

Commune (COM)

✓ Affilié au CDG 45

CT/CHSCT CDG
Socle commun

La proposition est d'ajouter à la cotisation de base le service additionnel « médecine préventive ». La cotisation supplémentaire s'élèverait à 0.33% de la masse salariale .

A l'unanimité des conseiller-e-s présent-e-s à la séance, la proposition est approuvée. Toutefois, les conseiller-e-s présent-e-s à la séance sollicitent d'avoir connaissance du tarif de la cotisation due au regard des deux emplois à temps partiel de la commune.

La proposition est approuvée à l'unanimité des conseiller-e-s présent-e-s à la séance.

- Rapport d'intervention « contrôle poteaux incendie » Mr le Maire informe du, contrôle effectué e 23/02/2024 sur la commune de Courtempierre par la société SOC INGRE. Le rapport reçu le 01 mars 2024 fait état d'un débiit insuffisant de 4 poteaux sur les 7 contrôlés (2 non pas été contrôlés), d'un bouchon manquant sur 1 poteau, d'une chaînette cassée ou manquante sur 2 poteaux et d'une absence de contrôle sur 2 poteaux dont l'un pour accès difficile. Sur les poteaux inaccessibles, Mr Le Maire va prendre contact avec les habitants concernés pour s'assurer que l'accès puisse être dégagé.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU 07 MARS 2024

Le CM s'interroge sur les responsabilités du SIAEP et de la commune dans la réparation des poteaux cassés ?
Le CM va solliciter la mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du SIAEP un point sur la résolution du débit insuffisant.

- Mr Le Maire informe que les arrêts de bus « Le Vau » et « Passard » sur la RD31 vont être supprimés. L'arrêt « Le Vau » dans le sens Courtempierre-Préfontaines est supprimé à compter de la rentrée scolaire de février 2024. L'arrêt « Le Vau » sens Préfontaines-Courtempierre et l'arrêt « Passard » dans les 2 sens seront supprimés à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024. Les enfants scolarisés devront donc prendre le bus aux arrêts restants à savoir « Le Val », « Le Bourg » ou « Les Houys ». Le CM s'interroge sur les règles en vigueur quand à la solution de mobilité offerte aux enfants scolarisés
 - La précédente discussion relance un point sensible en terme de sécurité routière au Vau. Après la mise en place des panneaux de signalisation Agglomération et vitesse 50, le département a effectué un deuxième comptage. Le CM n'a pas eu communication des résultats de ce comptage. Il faudrait prendre attache avec le Département pour avoir leur rapport et en fonction de celui-ci faire intervenir envisager des travaux de sécurisation.
 - Mr Le Maire indique que l'entretien de la chaudière de la Mairie doit être réalisé et que des demandes de devis vont être faites.
 - Mr Le Maire informe avoir reçu un e-mail d'une société de vidéo surveillance qui propose d'installer son matériel à la Mairie. A l'unanimité **des conseiller-e-s présent-e-s à la séance**, cette proposition est rejetée.
 - Mr Le Maire informe que l'entreprise Gativert va intervenir pour le 08 mai et va faire les plantations de la commune. Le CM demande à ce que l'on vérifie les termes du contrat quant à l'entretien du cimetière.
 - Mr le Maire informe que dans le prochain budget prévisionnel, une ligne investissement sera ajoutée afin d'acheter des équipements nécessaires au Télétravail de la secrétaire de Mairie et à la mise en conformité de la commune vis-à-vis des RGPD : 2 ordinateurs (la secrétaire de Mairie et pour le Maire), 2 souris et claviers, 1 imprimante, 5 téléphones portables (pour la secrétaire de Mairie, pour le Maire et pour les adjoints), et des éléments de protections pour téléphones et ordinateurs. Une estimation du prix via un premier fournisseur (BRUNEAU) a été faite : 2000 euros HT. Le CM demande à ce que des devis puissent être effectués auprès d'autres fournisseurs (UGAP, Lyreco,).
- Dans le budget fonctionnement, il faudra prévoir les abonnements téléphoniques ainsi que le coût de la messagerie sécurisée.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU 07 MARS 2024

- Les Tables de l'école : un appel à réservation va être lancé auprès des habitants via PanneauPocket. Les personnes auront jusqu'au 30 mai dernier délai pour se signaler en Mairie. Pour les anciens élèves, la table sera donnée sans contrepartie. Pour les autres, un prix de vente va être étudié. En fonction des stocks, priorité sera donnée aux anciens élèves.
A l'issue de la période de réservation, des jours et horaires de récupération des tables seront transmises aux personnes s'étant signalées.
- Mr le Maire informe d'une courrier reçu de l'Harmonie de Corbeilles. Ce courrier informe que l'Harmonie fera son maximum pour répondre aux sollicitations mais qu'elle sera dans l'obligation de faire des choix et qu'elle ne pourra donc pas être présente sur toute les manifestations au regard du manque de musiciens dans ses rangs et de son budget prévisioennel 2024.
- Mr le Maire informe du courrier reçu de la Préfecture le 05 février 2024 en réponse au recours gracieux effectué le 24 janvier 2024 par la commune dans le cadre du projet Parc Eolien des Genévriers Nord 2. Le recours a été enregistré et sans réponse de la Préfecture au 20 avril 2024, le recours sera réputé rejeté.
- Mr le Maire informe avoir reçu un courrier de l'Association PRO-T-Gâtinais le 15/02/2024. Mr le Maire sort de la salle afin que Mme l'Adjointe au Maire puisse faire lecture du courrier. Les conseillers municipaux prennent acte du courrier. Les échanges étant terminés sur ce point, Mr le Maire rentre dans la salle et reprend sa place au sein du Conseil Municipal.
- Mr le Maire informe de la mise en place d'une enquête sur l'accès aux soins menée par le Département : un cahier de témoignage est disponible à la Mairie et sur le site notresante.loiret.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES :

- Selon un courrier reçu de la Préfecture le 23/02/2024, les candidats à l'élection municipale partielle devront déposer leur candidature auprès de la sous-préfecture de Montargis sur rendez-vous aux dates suivantes :
Pour le premier tour de scrutin 25 au 28 mars
Pour le second tour 15 avril au 16 avril
- Mr Le Maire informe qu'il faut prévoir un planning pour tenir les bureaux de vote des dimanches 14 et 21 avril 2024.
8h-10h30 : K.BLANCHE, P.BATS, R.SANCHEZ DE JESUS
10h30-13h : K.BLANCHE, M.GUILLIN-VOLLETTE, D.COMBY
13h-15h30 : G.BAUNARD, S.VERMERSCH, D.SNOECK

Commune de
COURTEMPIERRE



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE ORDINAIRE

DU 07 MARS 2024

15h30-18h : G.BAUNARD, C.THEME, pour la troisième personne il est envisagé de proposer à une des personnes qui se portera candidate à l'élection de participer à la tenue d'un bureau de vote.
Opérations de dépouillement : besoin de 6 personnes.

La séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance,
Mme BATS Pascaline.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Bats', written over a horizontal line.

Le Maire,
Mr BAUNARD Georges.





PROCÈS VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU 07 MARS 2024

GUILLIN-VOLLETTE Malika

A blue ink signature consisting of several horizontal strokes and a large loop at the end.

SANCHEZ DE JESUS Raquel

A black ink signature with a large, circular loop and a horizontal stroke across the middle.

VERMERSCH Sylvie

A black ink signature with a large, stylized loop and a horizontal stroke.

COMBY Didier

A black ink signature with a large, stylized loop and a horizontal stroke.

BATS Pascaline
(Secrétaire de séance)

A blue ink signature with a large, stylized loop and a horizontal stroke.

BLANCHÉ Karine

A blue ink signature with a large, stylized loop and a horizontal stroke.

THÉMÉ Christian

A black ink signature with a large, stylized loop and a horizontal stroke.

BAUNARD Georges

A black ink signature with a large, stylized loop and a horizontal stroke.

SNOECK Damien

A black ink signature with a large, stylized loop and a horizontal stroke.